

Le prêt travaux d'Action Logement évolue

Son montant passe de 5000 € à 10 000 €

Il était attribué à des ménages dont le taux d'effort était compris entre 28 et 32%

Ce plancher de taux d'effort est supprimé et des ménages au taux d'effort de moins de 28% peuvent le solliciter

Pour connaître tous les autres critères d'attribution du prêt amélioration d'Action Logement :

www.actionlogement.fr/sites/als/files/fiche_pret_travaux_damelioration_7.pdf

Action Logement dans l'Oise

Beauvais : Espace Saint Quentin, 1 rue des filatures – tel 0344485821

Compiègne : 9bis rue Clément Ader – tel : 0344921400